COMMUNE DE THEZIERS

COMPTE-RENDU
Séance du 16 JUIN 2021

Etaient présents : MM. ALLOSIA Vincent, ARTERO Geneviève, CASTAN Catherine, DALLARA Philippe, FERRARI Hervé, GARCIA-FAVAND Murielle, GAZAVE Bérengère, ILDEVERT Corinne, LAZOU Christian, LEROY Mireille, PATROUILLAULT Joëlle, PONGE Anthony, TARDIEU Adrien

ABSENTS : DUPLAA Arnaud, MICHEL Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : Bérengère GAZAVE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2021

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 avril 2021.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne Madame Bérengère GAZAVE comme secrétaire de séance.

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal d'approuver à l'unanimité les subventions pour l'année 2021 comme suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
APEAT	3 000.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES ECOLES	1 000.00 €
AMIS DE SAINT-AMANT	400.00 €
SOCIETE DE CHASSE « La Diane Théziéroise »	1 500.00 €
LE CERCLE DU PRINTEMPS	3 000.00 €
THEZIERS SPORTS ENTRETIEN	400.00 €
FNACA	153.00 €
ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE	4 500.00 €
ART FILS	500.00 €
CHATS LIBRES DE THEZIERS	500.00 €

4. REFUS DU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le refus de transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'ASVP AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

L'Assemblée, à l'unanimité, décide la mise à disposition d'un service d'agents de surveillance de voie publique, pour une période d'un an, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de 2 années supplémentaires, avec la Communauté de Communes du Pont du Gard.

6. CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune, jusqu'au 31 décembre 2021.

7. CONVENTION DE PARTENARIAT – MARCHES NOCTURNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la date du 26 juillet 2021 pour l'organisation d'un marché nocturne et approuve la signature de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pont du Gard et l'association APPRAUPO.

8. CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNE D'ESTEZARGUES

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement, avec la commune d'Estézargues, à compter du 1er juillet 2021.

9. CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LES ASSURANCES AVEC ACE CONSULTANTS

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention d'assistance, jusqu'au 31 décembre 2024, après consultation, avec ACE CONSULTANTS, pour les prestations suivantes :

- La mise en concurrence des contrats d'assurance,
- Traiter et actualiser les dossiers en cours,
- Dispenser une formation aux agents chargés des assurances,
- Veiller au juste règlement des sinistres et contrôler les quittances et avenants.

10. APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'Assemblée, à l'unanimité, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action et s'engage à le mettre en œuvre.

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec l'Agence Technique Départementale du Gard, afin de bénéficier d'une assistance technique, juridique et financière.

12. RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent pour le service technique, à hauteur de 35h/semaine, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'Assemblée, à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique, permanent à temps non complet (10h/semaine), selon les conditions statutaires de la fonction publique territoriale.

14. FIXATION DES TARIFS DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT ET DE LA PART FIXE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'actualiser la part communale de la surtaxe assainissement comme suit :

	Surtaxe
0 à 60 m^3	Sans changement
Plus de 60 m^3	80 cts

- De fixer la part fixe annuelle à 4 €.

15. PROJET D'IMPLANTATION DU CENTRE RURAL INTERCOMMUNAL « LES RESTOS DU CŒUR » - SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

L'assemblée, à l'unanimité :

- acte l'accord de principe pour la participation de la commune au projet d'implantation du Centre Rural Intercommunal des Restos du cœur soutenu par l'AD30,
- fixe le montant annuel de la participation financière à 500 euros par an à verser à l'AD30.

16. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – COMMUNE DES ANGLES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec la commune de Les Angles, relative à la prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la commune en classe spécialisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire